

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024/2025

Les inscriptions scolaires pour la rentrée prochaine sont ouvertes et se font en mairie.

Inscription 1^{ère} année en maternelle (enfants nés en 2021*), transfert d'école, nouveaux arrivants.

*Les enfants âgés de 3 ans au 31 décembre de l'année civile en cours (enfants nés en 2021 pour la rentrée de septembre 2024) doivent être inscrits à l'école maternelle.

Votre enfant entre au CP. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Toutefois, si vous aviez obtenu une dérogation scolaire pour l'inscription en maternelle vous devez renouveler votre demande.

Pièces à fournir :

- La **fiche d'inscription (PDF sur notre site)** dûment complétée,
- La copie du livret de famille (page parents et enfant concerné par l'inscription) ou extrait d'acte de naissance,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture d'eau, gaz, électricité, redevance ordures ménagères, avis d'imposition, taxe foncière, (le compromis de vente n'est pas un justificatif de domicile),
- Le cas échéant votre jugement de divorce précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant.

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école hors de son secteur, comment faire ?
Vous avez la possibilité de formuler une **demande de dérogation (PDF sur notre site)** pour scolariser votre enfant dans une école ne correspondant pas au secteur de son lieu de résidence.

Vous devez télécharger, remplir et renvoyer le document de demande de dérogation correspondant à votre situation. **Votre demande motivée doit parvenir en Mairie.**

Restauration - périscolaire :

Services gérés par les Francas

Contact : 03 81 87 71 80 - saintvit.secretariat@francas-doubs.fr

<https://francas-stvit.jimdo.com/>





INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024/2025

